

Politique qualité d'information promotionnelle de Norgine SAS

Dans le cadre de ses activités d'information promotionnelle, Norgine SAS doit garantir la diffusion d'une information de qualité aux professionnels de santé impliqués au quotidien dans la prise en charge de leurs patients afin de favoriser la qualité du traitement médical et le bon usage des médicaments dans le souci d'éviter le mésusage du médicament, de ne pas occasionner de dépenses inutiles pour la collectivité et de participer à l'information des professionnels de santé.

Pour délivrer une information promotionnelle de qualité sur nos médicaments, l'organisation suivante a été mise en place :

- des délégués en charge de l'Information Promotionnelle, en visite à distance ou en présentiel,
- des directeurs régionaux en charge de l'encadrement de ces délégués.

L'information promotionnelle exclut l'information médicale et scientifique (non promotionnelle) délivrée en réponse aux demandes des professionnels de santé exclusivement par le département médical de Norgine SAS. Norgine SAS ne dispose pas de référent du département Médical en région.

La politique qualité définit les objectifs généraux suivants :

- Garantir la satisfaction de ses clients en leur apportant des produits de qualité et ayant fait preuve de leur efficacité, adaptés aux pathologies et aux patients
- Garantir la mise à jour continue des informations médicales ou scientifiques et promotionnelles relatives à nos produits afin d'apporter des informations pertinentes aux Professionnels de Santé et aux patients
- Garantir la qualité des informations délivrées aux Professionnels de Santé au travers d'un contrôle scientifique des informations diffusées et une actualisation continue des connaissances des personnes en charge de l'Information Promotionnelle et le respect des règles de déontologie
- Entretenir et promouvoir la culture d'amélioration continue des processus.

Ces objectifs sont déclinés en objectifs opérationnels annuels dans l'ensemble des secteurs de l'entreprise, suivis par le comité de formation et le comité de déontologie 3 fois par an et lors des revues de direction 2 fois par an.

Des indicateurs qualité sont mis en place afin de piloter l'activité d'information promotionnelle, ils sont revus régulièrement et présentés lors des revues de direction.

Norgine s'engage à fournir les ressources, les moyens et la formation nécessaires pour contribuer à la réalisation des objectifs de qualité et maintenir l'efficacité du système qualité.

La politique qualité est diffusée à l'ensemble des collaborateurs concernés.

La politique qualité est revue et si besoin adaptée de façon annuelle par le Directeur Général de la Région Commerciale France et le Pharmacien Responsable.

23 Mai 2023



Cyril Tavier
Directeur Général
Région Commerciale France



Stéphanie Magnier-Abraham
Pharmacien Responsable